



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika® Primer-215

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Product for pre-treatment, Le produit n'est pas destiné à une utilisation par les consommateurs.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41584364040  
Adresse e-mail : EHS@ch.Sika.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Absent du bureau 079 309 06 29  
EHS@ch.sika.com

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable	R11: Facilement inflammable.
Sensibilisant	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux.
	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer  
sommolence et vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer  
dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 205-500-4 acétate d'éthyle
- polyisocyanate aliphatique
- aromatic polyisocyanate prepolymer
- 224-588-5 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol

### Étiquetage supplémentaire:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sika® Primer-215



Date de révision 11.03.2014

Date d'impression 19.09.2014

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46-XXXX	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 25 - < 50
butanone 78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43-XXXX	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 10 - < 15
polyisocyanate aliphatique 28182-81-2 / 01-2119485796-17-0002	R43	Skin Sens.1; H317	>= 5 - < 10
aromatic polyisocyanate prepolymer	Xi; R36 R43	Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1; H317	>= 2.5 - < 3
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol 4420-74-0 224-588-5	Xn; R22 N; R51/53 R43	Acute Tox.4; H302 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 1 - < 2.5
xylène 1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32-XXXX	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Asp. Tox.1; H304 Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315	>= 1 - < 2.5
Substance VLEP :			
acétate de n-butyle 123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29-XXXX	R10 R66 R67	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	>= 5 - < 10
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29-XXXX Contient: acétate de 2-méthoxypropyle <= 1 %	R10	Flam. Liq.3; H226	>= 1 - < 2.5



Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux               | : S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.   |
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre.<br>Consulter un médecin après toute exposition importante.   |
| En cas de contact avec la peau  | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Appeler un médecin.                   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |  |
|-----------|--|
| Symptômes | : Réactions allergiques<br>Lacrymation excessive<br>Erythème<br>Perte d'équilibre<br>Vertiges<br>Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. |
| Risques   | : effets irritants<br>effets sensibilisants  |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Moyens d'extinction | : Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), |
|---------------------|---|



appropriés Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction : Eau, Jet d'eau à grand débit  
inappropriés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sika® Primer-215



Date de révision 11.03.2014

Date d'impression 19.09.2014

- manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation locale.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
------------	---------	--------	--------------------------	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sika® Primer-215



Date de révision 11.03.2014

Date d'impression 19.09.2014

acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1,400 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	800 ppm 2,800 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		VME	200 ppm 590 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	200 ppm 590 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	100 ppm 480 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	200 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	TWA	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		VME	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	200 ppm 870 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	200 ppm 870 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sika® Primer-215



Date de révision 11.03.2014

Date d'impression 19.09.2014

Gants en Viton (0.4 mm)  
temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre de vapeurs organiques (Type A)  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : type ester  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
Point d'éclair : -8 °C  
Température d'inflammation : 465 °C  
Limite d'explosivité, inférieure : 2 % (v)  
Limite d'explosivité, supérieure : 12 % (v)  
Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible  
Propriétés comburantes : donnée non disponible  
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible  
pH : env. 7



Point/intervalle de fusion / Point de congélation	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	77 °C
Pression de vapeur	:	env.60 hPa
Densité	:	env.1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	:	Note: insoluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	> 7 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques



## Toxicité aiguë

### Composants:

#### **acétate d'éthyle :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

#### **butanone :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 3,300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 36 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

#### **3-triméthoxysilylpropane-1-thiol :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 1,701 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: 2,583 mg/kg

#### **xylène :**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1,100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### **acétate de n-butyle :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 23.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

#### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 5,000 mg/kg

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

### Produit

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire



**Produit**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit**

Mutagénicité : donnée non disponible

**Cancérogénicité**

**Produit**

Cancérogénicité : donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction/fertilité**

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction/développement/térogénicité**

Térogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

donnée non disponible

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**3-triméthoxysilylpropane-1-thiol :**

Toxicité pour les poissons : CL50: 12.3 mg/l, 96 h, *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)

Toxicité pour la daphnie et : CE50: 6.7 mg/l, 48 h, *Daphnie*



les autres invertébrés  
aquatiques

acétate de n-butyle :

Toxicité pour les poissons	: CL50: 18 mg/l, 96 h, Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50: 44 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie )
Toxicité pour les algues	: CE50: 647.7 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.



Code du déchet OMoD/LMoD : 08 01 11: [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU : 1866  
 14.2 Description des marchandises : RÉSINE EN SOLUTION  
 14.3 Classe : 3  
 14.4 Groupe d'emballage : II  
 Code de classification : F1  
 Étiquettes : 3  
 Code de restriction en tunnels : (D/E)  
 14.5 Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

14.1 Numéro ONU : 1866  
 14.2 Description des marchandises : Resin solution  
 14.3 Classe : 3  
 14.4 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 3  
 14.5 Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

14.1 Numéro ONU : 1866  
 14.2 Description des marchandises : RESIN SOLUTION  
 14.3 Classe : 3  
 14.4 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 3  
 No EMS Numéro 1 : F-E  
 No EMS Numéro 2 : S-E  
 14.5 Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
 donnée non disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
 non applicable



## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Facilement inflammable



Irritant

Phrase(s) R	:	R11 R36 R43  R66  R67	Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	:	S24 S37	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- polyisocyanate aliphatique
- aromatic polyisocyanate prepolymer
- 224-588-5 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

#### Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Interdite et/ou contrôlée (2-methoxy-1-methylethyl acetate)

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59) : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sika® Primer-215



Date de révision 11.03.2014

Date d'impression 19.09.2014

amont, et/ou  
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	WGK 2 pollue l'eau Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005
VOC-CH (VOCV)	:	66 %
VOC-EU (solvant)	:	66 %
Autres réglementations	:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes travailleurs

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

---

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrases R

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations



Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

|| Modifications par rapport à la version précédente !